

## Accidentalité 2022

En 2022, le nombre de personnes tuées a baissé (18 cas, soit moins 40 % par rapport à 2021).

En revanche, le nombre d'accidents corporels (2 519 cas, soit +3,5%) et de blessés (2 905 cas, soit +0,8%) a augmenté par rapport à 2021.

D'après les recensements, les accidents se produisent majoritairement le mercredi (idem 2021 et 2019), en journée et entre 18h à 20h, et hors intersection routière

16 % des accidents corporels et 22 % des accidents mortels n'impliquent aucun tiers (véhicule ou piéton), et 51% sont des collisions sur le côté.

Les usagers vulnérables représentent 94 % des personnes tuées : piétons et les utilisateurs des deux-roues (cyclistes, cyclomotoristes et motocyclistes). Ils étaient 77 % en 2021.



#### Accidentalité 2022

Sur les 18 accidents <u>mortels</u>, **39 % étaient des** usagers de deux-roues motorisés.

Un tiers de ces accidents s'est produit la nuit entre 22h00 et 7h00, et pour 50 % la vitesse ou la perte de contrôle du véhicule apparaissent comme circonstances présumées.

Un tiers des accidentés étaient des piétons, 80 % étaient de sexe masculin et 4 personnes décédées avaient 65 ans ou plus.

Sur 17 % des accidents, la présence d'alcool ou stupéfiant chez un conducteur était indiquée.

L'accidentalité routière dans le département révèle une augmentation des comportements dangereux.

Les 3 principaux facteurs d'accidents corporels renseignés sont par ordre d'importance :

- l'inattention (dont le téléphone): un facteur en augmentation depuis 2019,
- la vitesse excessive ou inadaptée,
- l'alcool et les stupéfiants.

Plusieurs facteurs peuvent se cumuler pour un même accident ou usager.

## Bilan PDASR 2022

Le plan départemental d'actions de sécurité routière 2022 était doté de **94 642€** qui ont permis le financement des actions diverses, comme le soutien des projets et partenariats locaux et le déploiement des actions de communication et de prévention en faveur de la sécurité routière.

53 300€ ont été consacrés au financement de 50 actions qui se sont déroulées sur **24 communes** des Hauts-de-Seine dans le cadre de l'appel à projet :

- Risque routier professionnel: 5 actions,
- Alcool et stupéfiants : 8 actions ,
- Les jeunes : 13 actions, Les seniors : 1 action.
- Le partage de la voirie : 23 actions.

# D'autres actions partenariales :

- Piste ER (notamment « Savoir rouler à vélo ») avec environ 3 000 élèves de CM2 sensibilisés par la CTCSR 92, et environ 3 500 élèves sensibilisés par la CRS autoroutière ouest IDF,
- 3 journées maniabilité 2RM ayant réunies 103 motard(e)s, organisées par la DRIEAT UD92,
- 3 formations, alternatives à la sanction, dont 2 pour les usagers de mobilités dites « douces »,
- « La route se partage » sur la 21e étape du Tour de France à Nanterre, etc.

# Actions du PDASR en 2023

Les actions de sensibilisation, de formation et de communication se poursuivent, en déclinaison du document général d'orientation 2023-2027 :

- à destination des deux-roues motorisés,
- afin de prévenir des **conduites à risques** : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs, etc.
- pour la promotion et à la sécurisation des mobilités douces,
- afin d'informer sur les **risques routiers professionnels**,
- à destination des seniors.

L'appel à projet 2023 a été lancé le 23 décembre 2022 pour 2 mois.

42 demandes de subvention ont été retenues.

**Budget 2023** : 97 007€ de subventions prévisionnelles, attribuées notamment aux actions en faveur des mobilités douces (30 500€) et afin de prévenir les conduites à risques (23 690 €).

Suivez notre actualité:

# L'éducation routière dans les Hauts-de-Seine

L'année 2022 en chiffres...

**188 établissements d'enseignement** de la conduite automobile dans les Hauts-de-Seine

**48 722 examens du permis de conduire**, dont 38 399 examens B (soit 12 % de l'Île-de-France).

Mais aussi **8 954 examens moto** (soit 18 % de l'Île-de-France) et 1 369 examens poids-lourd (soit 10 % de l'Île-de-France).

Lors de l'examen B, 93,6 % des passages étaient en filière traditionnelle, seuls 5,3 % étaient en conduite accompagnée et 1 % en conduite supervisée.

Pour quel résultat ?

- 69,21 % de réussite pour la conduite accompagnée en première présentation,
- 58,8 % pour la conduite supervisée,
- 50,97 % pour la filière traditionnelle.